

Le Président

Monsieur François RUFFIN
Député
Assemblée nationale

Levallois-Perret, le 4 mai 2023

PG/lv – 2023 – 035

Monsieur le Député,

J'ai pris connaissance du tweet que vous avez publié le 2 mai mentionnant l'arrosage des golfs.

À sa lecture, il nous semble que notre discipline, qui fera partie du programme olympique lors des JOP de Paris 2024, fait l'objet d'attaques aussi injustes qu'infondées. Ce fut malheureusement déjà le cas lors de l'été 2022.

Si vous en conveniez, j'aurais plaisir à programmer un rendez-vous afin d'échanger avec vous sur ces sujets.

Dans l'intervalle et à toutes fins utiles, je me permets de partager avec vous quelques éléments d'information sur le golf.

Sur le volet réglementaire tout d'abord :

Votre message évoque des dérogations octroyées aux golfs qui leur auraient été accordées par le Gouvernement actuel, leur permettant d'arroser une partie réduite des surfaces de jeu (les greens), en toutes circonstances. Le terme de « dérogation » suggère que les golfs bénéficient d'un passe-droit. Dans les faits, il n'en est rien. Les « accords-cadres » qui définissent les conditions dans lesquelles les golfs peuvent être arrosés ont été signés initialement, puis renouvelés, par les Gouvernements successifs des dernières décennies. Ce sujet n'est pas l'affaire d'un camp.

Les exploitants de golf, tout comme la Fédération sont parfaitement conscients des enjeux liés à l'eau et s'en préoccupent de longue date.

Ils travaillent en étroite collaboration avec les pouvoirs publics, les acteurs locaux et les agences de bassin afin de réduire leur consommation d'eau. Si des efforts importants ont déjà été faits depuis de nombreuses années, ils sont déterminés à intensifier ces efforts. De plus, lorsque la pénurie d'eau est telle que la population ou le bétail n'a plus accès à l'eau, il va de soi que les golfs ne sollicitent aucune dérogation pour arroser. Lors de l'été 2022, 10% des parcours de golf (sur un total de 740 équipements) ont été frappés par des interdictions totales d'arroser car la situation locale l'exigeait. Les exploitants de ces structures s'y sont scrupuleusement conformés.

Nous pensons que des solutions permettant un accès raisonné et pérenne à l'eau existent et qu'elles doivent être mises en œuvre, tel que cela peut être le cas dans d'autres pays. En ce sens, nous appelons de nos vœux une évolution de la réglementation favorisant l'accès à la REUT/REUSE. C'est déjà le cas en Espagne où 76% des parcours de moins de 18 trous, et 57% des golfs de moins de 36 trous utilisent de la REUT. Cette eau peut aussi être utilisée dans la lutte contre les incendies lors des épisodes de sécheresse. L'Espagne n'est d'ailleurs pas le seul pays à miser avec succès sur la réutilisation des eaux usées traitées. Singapour, l'Australie, Israël, mais aussi la Californie et le Texas y ont recours. Parfois massivement – Israël recycle près de 90 % de ses eaux usées, la France moins de 0,6 %.

Il nous semble qu'il s'agit d'une des pistes à privilégier afin de faire face aux besoins en eau, dans le contexte de mutation climatique que nous connaissons.

Quelques éléments d'informations sur les activités golfigues et la pratique du golf :

La ffgolf est une fédération olympique bénéficiant d'une délégation du Ministère des Sports pour la pratique du golf, du paragolf et du sport adapté.

La ffgolf est la 4^e fédération française sportive, en termes de nombre de licenciés avec 441 961 adhérents en 2022. Une étude indépendante réalisée par l'institut britannique Sport Insight dénombre plus de 700 000 golfeuses/golfeurs en France.

La ffgolf est gestionnaire de son Centre National de Performance et de Formation du Golf National implanté dans les Yvelines (78). Ce site accueillera l'épreuve Olympique de Golf en 2024.

La ffgolf gère un budget annuel de 35 millions d'euros et emploie 170 salariés.

La filière Golf pèse 1.5 milliard d'euros en France avec 15 000 emplois non délocalisables. (Source Étude du BIPE de 2007 et Étude EY post Ryder Cup 2018).

La ffgolf est membre fondateur de l'ALLIANCE des Sports et Loisirs de Nature (ASLN).

Dans ce contexte, considérer que le golf est un « sport de classe », ou un sport « réservé à l'élite », apparaît erroné.

Si ce sport est resté confidentiel jusqu'au début des années 80 en France, il a connu un très fort développement depuis et est aujourd'hui pratiqué par des personnes issues de toutes les catégories socioprofessionnelles. À l'échelle mondiale, plus de 70 millions de personnes le pratiquent assidûment dans plus de 190 pays (source, Royal & Ancient – Saint Andrews).

Cet essor est notamment dû à la création de golfs publics depuis 1980. En effet, plus de 40% des clubs de golf en France sont construits sur des emprises foncières publiques et sont exploités via des contrats de Délégation de Service Public, donnant lieu à des appels d'offres pour mandat de gestion, tous les 10 ou 15 ans.

Par ailleurs, durant la période qui a précédé l'accueil de la Ryder Cup en France en 2018 (ndlr : la plus grande épreuve de golf mondiale), la ffgolf s'est engagée aux côtés de l'État et des collectivités à la création d'un plan de construction de 100 petites structures golfigues, implantées à proximité des centres urbains. Cette nouvelle offre de pratique a permis d'accueillir plus de 200 000 nouveaux joueurs sur la période 2008 – 2022.

Le coût d'accès à ce type de structure est en moyenne inférieur 12 € par jour et à 400 € par an.

Pour un parcours traditionnel, l'étude économique précitée réalisée en 2018 établissait à moins de 1 200 € le prix d'un abonnement annuel.

Seuls 3% des 740 golfs français pratiquent des prix de cotisation annuels supérieurs à 3 000 €.

Dans ces conditions, considérer la pratique du golf comme un luxe, relève a minima d'une approximation, ou plus vraisemblablement d'une forme de démagogie mâtinée de populisme.

En réalité, la structure de l'offre golfigue en France s'apparente à celle de l'hôtellerie ou de la restauration. Il existe, certes, des palaces ou des établissements gastronomiques pratiquant des prix très élevés, mais ils ne constituent nullement l'offre majoritaire. Il en est de même pour notre sport.

Bref, le golf est un sport de plus en plus populaire en France, comme c'est le cas en Allemagne, en Suède, dans le sud de l'Europe, ou historiquement en Grande-Bretagne ainsi qu'aux États-Unis. Il existe des golfs pour toutes les catégories de populations, et à tous les prix.

Sur le volet environnemental :

Vous pourrez trouver sur le site de la Fédération (www.ffgolf.org) la liste de toutes les actions entreprises depuis des dizaines d'années par les acteurs de la filière golfigue, sous la houlette de la ffgolf. En synthèse notre stratégie en la matière repose sur un socle et est articulée autour de deux piliers. Le socle, c'est celui de la biodiversité. Nous sommes engagés depuis le début des années 2000 avec le Muséum national d'Histoire naturelle. Aux côtés de ses dirigeants successifs, nous avons mis sur pied un programme ambitieux visant à inventorier, préserver et dans certains cas réintroduire la biodiversité sur nos 740 parcours. Ce projet est mené en association avec des associations environnementalistes qui travaillent à l'échelle locale, main dans la main, avec nos dirigeants de club. Plus de 200 clubs, se sont déjà engagés dans ce programme. Des dizaines adhèrent à la démarche chaque année. En complément, avec le soutien de notre partenaire assurance, nous organisons dans les territoires, en lien avec les établissements

scolaires « les journées de la biodiversité » dans nos clubs, afin de sensibiliser tous les publics - et les jeunes en particulier - à cet enjeu fondamental.

Le premier pilier de notre stratégie concerne la gestion de l'eau. Notre objectif clairement affiché est de continuer à réduire l'utilisation de l'eau par nos clubs. L'élargissement de l'accès à la REUT/REUSE, la récupération des eaux de ruissellement par la construction de bassins de rétention et la modernisation des systèmes d'irrigation comptent parmi les priorités sur lesquelles nous travaillons avec les clubs de golf.

Le deuxième pilier concerne l'entretien durable des parcours. Dans la perspective de l'entrée en vigueur de la Loi LABBÉ 2 en 2025, nous travaillons depuis de nombreuses années avec les golfs afin de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse. Les axes clefs de ce programme concernent l'intensification des opérations mécaniques des sols (versus traitements chimiques), des actions de formation des personnels de terrain, un programme de recherche mené en collaboration avec des fédérations d'autres sports de gazon (football, rugby, équitation...) afin de trouver des produits de substitution aux molécules de synthèse.

Il n'est pas aisé en quelques lignes d'aborder cette vaste problématique. Je serais ravi que nous puissions convenir d'un rendez-vous afin que nous puissions échanger plus en profondeur sur ces sujets.

Barrières anti-feux, espaces préservés de biodiversité permettant de lutter contre une urbanisation excessive, îlots de fraîcheur, terrains engazonnés constituant des puits de captation carbone naturels, nos terrains ne sont pas les « ennemis de la nature ». Sport-santé que l'on peut pratiquer tout au long de la vie, activité physique d'intensité modérée accessible au plus grand nombre en zone urbaine ou rurale, lieu de socialisation pour tous les publics y compris les personnes en situation de handicap, nos clubs sont plus que des « ghettos de riches ».

Nous sommes convaincus que le golf n'est en aucun cas « le problème » et qu'au contraire il peut/doit faire partie des solutions permettant à nos sociétés de faire face aux défis de l'époque.

Pour votre parfaite information, je me permets de joindre à ce courrier les éléments que nous avons produits l'été dernier pour mieux informer les différents publics sur la réalité de nos activités.

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous rencontrer, je vous prie de recevoir, Monsieur le Député, mes sincères salutations.



Pascal GRIZOT